

ANNEXE 1 LA DETECTION DE POTENTIEL MANAGERIAL - DPM

Ses objectifs :

- Faire un pronostic sur le potentiel du Candidat à assurer des fonctions managériales au sein de l'Institution,
- Tester sa motivation à occuper un poste de Manager,
- Apporter un avis argumenté au Candidat comme à l'organisme.

Le public cible :

La DPM vise les Candidats à un poste de Manager opérationnel, **à la condition** qu'ils n'aient jamais occupé de poste de Manager ni assuré d'activité managériale.

Elle peut, de ce fait, être utilisée pour le recrutement de Candidats internes et externes à l'Institution.

La prestation permet d'analyser les capacités relationnelles et communicationnelles, de raisonnement, d'adaptation, d'autonomie et de responsabilité.

Les étapes et les acteurs de la DPM

1- Les étapes clefs de la DPM :

> En amont de la session :

Pour l'organisme, une réunion de cadrage avec l'Institut pour mettre en place la prestation et s'assurer que les conditions de mise en œuvre sont remplies.

Pour le Candidat, un test psychotechnique destiné à mesurer ses capacités cognitives.

> La session DPM :

Deux mises en situation professionnelle, animées avec le concours de l'organisme, et un entretien.

> Après la session :

La restitution écrite et orale au Candidat : elle fait état de ses points forts et de progrès, en l'invitant à se rapprocher de sa hiérarchie et/ou de son service RH pour en échanger.

L'exposé écrit et oral destiné à l'Employeur sur la base de la synthèse des éléments analysés.

2- Le rôle des acteurs de la DPM :

> Le Consultant DPM

Il est chargé de mettre en place le dispositif, d'informer et d'accompagner les acteurs de la session : le Candidat et le Partenaire des mises en situation.

Les outils d'observation et de cotation des capacités mises en œuvre par le Candidat lors de la session, qui sont utilisés par le Consultant, garantissent l'objectivité de l'évaluation du potentiel du Candidat.

> Le Partenaire des mises en situation, issu de l'organisme

Le Partenaire a un rôle central dans l'exercice, et sans sa contribution la DPM ne peut se réaliser :

Premièrement, il facilite les échanges portant sur le traitement de dossiers et de situations prescrits par l'exercice, ainsi que sur les éléments d'argumentation portés par le Candidat testé.

Ensuite, il permet au Candidat de faire la pleine démonstration de ses capacités, en favorisant son implication et son expression au cours de l'exercice.

En revanche il ne prend pas part à l'appréciation qui est portée par le Consultant exclusivement.

Il est de profil RH ou Manager, sans lien hiérarchique avec le Candidat, et est un contributeur volontaire.

La mise en œuvre et la durée de la prestation

La DPM est mise en œuvre à la demande de l'organisme. Ce dernier met à disposition de la session les ressources appropriées.

La prestation dure 3h30 par Candidat : 30 mn pour le test cognitif amont et 3h de session. Et peut concerner 3 Candidats maximum d'un même organisme.

La participation du Partenaire est d'1 heure par Candidat.

Toute demande de DPM se fait à partir de votre espace client du site de [l'Institut 4.10](http://l'Institut.4.10) ou via l'adresse : DO-Supports-RH@institutquatredix.fr